



**PROCES-VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 05 JUILLET 2022 A 20h00**

Le mardi 05 juillet 2022,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi 28 juin 2022, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand DURANTON, Maire.

Etaient présents : Mme MATHIEU Emilie, Mme DELORME Séverine, M. DURANTON Bertrand, M. QUEMIN Denis, M. SEIGLE Didier, M. SLACHETKA Emmanuel, Mme GENIN Chantal, Mme SCHULTZ Laurence, Mme TODARO Marie-Pierre, Mme BOUCHON Céline, M. THIVOLET Daniel, M. HUTHER Fabrice, Mme BOUCHON Sylvie

Excusés : M. JOURDAN Jérôme, M. BACHER Bruno

Absent :

Procuration :

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme BOUCHON Céline est désignée pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2022
- Administration générale
 - Délibération d'avancement de grade pour Mme LI MANDRI, Mme SLACHETKA, Mme JURDIC et M. GONZALES.
 - Délibération de transfert de compétence TE38 – Travaux d'entretien d'investissement – Maintenance éclairage public.
 - Délibération de mise en œuvre du dispositif actes par Cosoluce.
- Urbanisme
 - Lecture des demandes préalable, permis de construire et demandes de préemption.
- Divers

Présenté par Monsieur le Maire :

APPROBATION DE COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire explique que suite à l'élection de M. Yannick NEUDER, Président de la Communauté de commune de Bièvre Isère, aux législatives, une élection aura lieu le 18 juillet pour élire un nouveau président.

ADMINISTRATION GENERALE :

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOI

Suite à l'avancement de grade

Délibération 2022-19

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

SERVICE	FILIERE	EMPLOI	FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL
MAIRIE	ADMIN	Adj admin	secrétaire	80%
MAIRIE	ADMIN	Adj admin ppal	secrétaire	80%
TECH.	TECH	Adj tech ppal	agent tech	100.0%
TECH.	TECH	Adj tech	agent tech	57.15%
ECOLE	TECH	Adj tech ppal	Dir. Cantine perisco	96.5%
ECOLE	TECH	Adj tech ppal	ATSEM	91.28%
ECOLE	TECH	Adj tech ppal	ATSEM	50 %
ECOLE	TECH	Adj tech	ATSEM	40.22%
ENTR. BAT	TECH	Adj tech	ENT BAT	70%

Le Maire propose à l'assemblée :

- la **suppression** de 4 emplois d'adjoint techniques de 2^{ème} classe, 3 à temps non complet et 1 à temps complet

- la **création** de 4 emploi d'adjoint technique principal, 3 à temps non complet et 1 à temps complet

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés, à compter de ce jour
Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 64 .

ADOpte : à l'unanimité des présents

Point personnel :

- Mme Melissa BALIT fini son contrat demain et ne sera pas reconduit. Une annonce a été ouverte pour le même poste.

Mme LE MINIER Lauranne a été recrutée pour faire les 3 derniers mercredis avant la fin d'année scolaire car Mme Mélissa BALIT ne souhaitait plus faire d'heure complémentaires.

- Nous avons recruté 4 emplois jeune sur la commune :

Mme Blandine PIATON du 04 au 15 juillet

Mme Lisa SEIGLE du 18 au 29 juillet

Mme Emma THEVENIN du 1^{er} au 12 août

M. Evan ESCOFFIER du 16 au 31 août

TE38- TRAVAUX D'ENTRETIEN D'INVESTISSEMENT MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Délibération 2022-20

Faisant suite au transfert de la compétence Eclairage public à Territoire d'Energie de l'Isère (TE38), des travaux d'entretien ont été réalisés sur la commune de **SAVAS MEPIN** dans le cadre de la maintenance éclairage public 2021.

Ces travaux relèvent du budget d'investissement car ils participent à une amélioration du patrimoine notamment au niveau énergétique.

La contribution aux investissements pour ces travaux pour l'année 2021 est récapitulée dans le tableau suivant :

Communes	Libellé intervention	Montant facturé HT avec révision	Taux de subv maintenance ep	Montant de la contribution
SAVAS MEPIN	DI 38476-2021-9585 Pose de 10 prises	1 230.00	70%	369.00 €

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

PREND ACTE des travaux d'entretien réalisés dans le cadre de la maintenance éclairage public 2021 relevant du budget d'investissement,

PREND ACTE de sa contribution aux investissements constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 369.00 €.

ADOpte : à l'unanimité des présents

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ET AU CONTROLE BUDGETAIRE

Délibération 2022-21

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

[Procès-verbal complet](#)

[Conseil Municipal du 05 juillet 2022](#)

Vu l'arrêté de 2006 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'intérêt pour la commune à se doter d'un dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;

Vu le contrat passé à cet effet avec la société CERTEUROP via notre progiciel COSOLUCE . par décision en date du 28/06/2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec la Préfecture ;

Après en avoir délibéré

- **Autorise** la collectivité à recourir à la télétransmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité (marchés publics et contrats de concession ainsi que leurs avenants) ;

- **Autorise** le représentant de la collectivité à signer le marché avec l'opérateur de télétransmission ou l'opérateur de mutualisation ;

- **Autorise** le représentant de la collectivité à signer la future convention avec le représentant de l'État dans le département.

ADOpte : à l'unanimité des présents

URBANISME :

- Le Maire a fait part à l'assemblée des demandes de permis de construire et demandes préalable arrivées depuis le dernier Conseil Municipal.

- Rencontre entre M. MARGUIN, société Leader loisir, Monsieur le Maire et le 1^{er} Adjoint, aboutissant à un accord de vente d'un bout de sa parcelle près du grillage (20m par 7m) à 1€/m² pour installer un pôle Bennes de tri et ordures ménagères. M. MARGUIN propose plus de terrain pour que la commune aménage un coin pêcheur, le Conseil Municipal, après délibération, n'est pas intéressé. M. MARGUIN souhaiterait ouvrir un magasin et faire une aire de camping-car , mais la règlementation du PLUI ne l'autorise pas. Il y aurait peut-être possibilité de faire quelques places de camping-car, Monsieur le Maire va se renseigner auprès du service instructeur.

DIVERS :

Présenté par Mme Sylvie BOUCHON :

3 ABI

L'association 3 ABI est toujours en recherche de bénévole.

Fête des mamans

Les photos sont prêtes et vont être distribuées prochainement.

Ecole

Synesis viendra dans la 1^{ère} quinzaine de juillet pour l'entretien des TBI de l'école.

Conseil Municipal Enfants

Le dernier conseil municipal enfants a eu lieu le 11 juin, voici quelques points :
Demande de réaliser un « nettoyons la nature » le 24 septembre à 14h
Proposition d'après-midi jeux avec l'association de l'Age d'Or, jeudi 27 octobre (pendant les vacances scolaires)
Demande d'un Multisport bike park
Le prochain conseil municipal enfants aura lieu le 17 septembre 2022 à 10h.

Présenté par Mme Chantal GENIN :

Aires de jeux

Les aires de jeux ont été contrôlés par l'APAVE, sur l'aire de jeux de Mépin il y a quelques notifications : Le gravier pas aux normes, jeux à bascule hors de service, des échardes sur la balançoire et la peinture écaillée, des rivets à remettre sur le tourniquet, manque un panneau d'affichage « interdiction de fumer » et la grosse structure est très usée.

La commission cadre de vie a fait faire plusieurs devis :

Structure avec toboggan, entre 7000 et 14000€ HT par l'entreprise Trans'Alp et 6824€ HT par l'entreprise Qualicité

Jeu à bascule 1 place 800€ HT par l'entreprise Qualicité

Jeu à bascule 4 places 739€ HT par l'entreprise Qualicité

Evacuation des graviers et mise en place des graviers aux normes 3200€ par l'entreprise Mandran TP

Remplacement des tables environs 1000€/table

Une demande de 2 bancs supplémentaire a été faite sur l'aire de jeux de Savas, près du terrain de boules, mais plusieurs conseillers pensent que cela peut être dangereux.

M. le Maire annonce une possibilité de subvention par la Région de 40%.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de valider les devis de la société Qualicité et de la société TP Mandran.

Cloches églises

M. Paul ELIRE ROSE, passionné des cloches d'églises, nous demande l'autorisation d'entrer dans les clochers de Savas et Mépin pour faire un travail audio et historique sur leurs histoires et nous en remettra une copie.

Il n'y a eu aucune objection.

Présenté par M. Didier SEIGLE :

Travaux

L'isolation du préau va démarrer sous peu

Fontaine aire de jeux Savas

L'entreprise Gachet va faire intervenir une nouvelle fois le patron de la société, fournisseur de la fontaine, pour l'installation de la fontaine sur l'aire de jeux de Savas, afin de régler la fuite d'eau, le 13 juillet.

Eclairage terrain de boules

L'entreprise Rossi est intervenue aujourd'hui sur le terrain de boules situé entre l'école et la salle des fêtes, pour mettre des projecteurs à LED.

Eclairage public

La ligne d'éclairage publique situé sur la route du Village et le chemin de la Fromentière, dysfonctionne, une demande d'intervention va être lancée.

Chemin de la Forêt

L'entreprise Cumin a dû faire plus de réfection que prévu (décaissement et mise en place de concassé) sur le chemin de la Forêt suite aux gros orages.
Surcout des travaux 1700€.

Contrôle de l'air à l'école

La société FHV est venue présenter les obligations de contrôle de l'air que nous devons faire à l'école : contrôle aération, VMC, diagnostique et analyse de l'air.

Le devis, pour réaliser ces contrôles est de 350€

Mme Emilie MATHIEU propose de se renseigner auprès de Bièvre Isère pour connaître la société avec laquelle ils travaillent.

Présenté par M. Denis QUEMIN :

Broyeur

Bièvre Isère met à disposition un broyeur pour les habitants de la communauté de commune de Bièvre Isère, afin de désengorger l'agro composte d'Eyzin-Pinet

Forage des Biele

Les habitants de la route de Sous Savas ont été contactés pour les futurs branchements sur la nouvelle colonne d'eau.

Eclairage Led

Un devis a été fait par le TE38 pour passer tout l'éclairage public en Led. Le Conseil municipal n'est pas fermé mais la priorité sera d'éteindre l'éclairage la nuit.

Un devis est en cours pour la mise en place d'horloges permettant l'extinction de l'éclairage la nuit.

Prochain conseil municipal

Lundi 29 Août 2022 à 20h

Clôture de la séance : 22h30

Le Maire,

Bertrand DURANTON

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE SAVAS-MÉ' at the top and 'Isère' at the bottom, with a small star symbol.

La secrétaire de séance

Céline BOUCHON

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.